

Adresse du conseil général de la commune de Sedan (Ardennes),
lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Sedan (Ardennes), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 271-272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21468_t1_0271_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Dociles à vos commandemens, nos armées étonnent l'univers par des prodiges de valeur et par la rapidité de leurs conquêtes. Les tyrans ennemis de notre liberté, pâlisent d'effroi sur leurs trônes chancelans. Ils craignent de les voir bientôt s'ébouler et de périr misérablement sous leurs ruines. Votre sagesse doit maintenant s'appliquer à détruire les troubles intérieurs dont la République est encore affligée. Ouvrez il en est temp et faites couler abondamment en tous lieux les sources de l'instruction publique. C'est par là que vous détruirez tous les préjugés qui désolent encore nos campagnes.

L'ignorance les a produits et l'ignorance les maintient, dissipez ses épaisses ténèbres et faites luire à tous les yeux l'auguste vérité. Combien d'hommes égarés ou séduits s'empresseroient de se rallier auprès de vous si l'on parvenoit à les désabuser! la douce persuasion aura sur eux un pouvoir plus grand que la force des armes. Frappez, exterminatez, sans pitié, les scélérats avides de carnage et de sang.

Prenez, citoyens représentans des mesures salutaires pour faire cesser enfin l'horrible guerre et ne confiez l'exécution de ces mesures qu'à des chefs courageux, habiles, expérimentés, dégagés de tout intérêt contraire au bien public et vraiment amis de la patrie et de l'humanité. Des hordes de chouans rodent autour de nous; leurs emissaires sont venus jusques dans nos murs attaquer nuitamment l'arbre de la liberté et porter sur son tronc une main sacrilège. Nous frémissons de n'avoir pu découvrir les auteurs de cet attentat. Périssent ces infâmes brigands qui infestent plusieurs des départemens qui nous avoisinent, pénètrent aussi dans le notre et ne signalent leur présence que par le meurtre et le pillage! nés dans le sein des convulsions politiques, ils disparaîtront des que l'action régulière et uniforme d'une justice impartiale aura brisé le mouvement des passions désordonnées qui nous ont si violemment agités.

Vous avez comblé nos vœux, citoyens représentans en déclarant que vous resterez à votre poste jusqu'au moment où la Révolution sera consommée et où la république aura triomphé de tous ses ennemis, remplissez vos glorieuses destinées, elles sont liées à celles de la France et feront l'admiration de la postérité.

Au Mans, le vingt sept vendémiaire an 3^{eme} de la république française une et indivisible.

MENARD, maire, CHAPTAIN, secrétaire,
suivent aussi 4 signatures d'officiers
municipaux et 5 de notables.

h

[La société populaire et républicaine de Salins-
Libre à la Convention nationale, s. d.] (39)

Unité, Indivisibilité de la République, Liberté,
Égalité, fraternité ou la Mort.

Citoyens Representans,

La France offrait partout naguères le spectacle hideux de la tyrannie la plus intolérable. Le sang des hommes coulait à grands flots, en expiation de leur résistance à cette odieuse persécution. L'inquisition, les bastilles et les instrumens de mort multipliés partout, partout semaient la terreur.

La postérité frémera en lisant l'histoire de ces temps déplorables, s'il se trouve un historien assés courageux pour tracer le récit de tant d'attentats contre l'humanité.

Mais grâces immortelles soient rendues à la Convention nationale, qui par son énergie salutaire a déjà débarrassé le sol de la liberté, des chefs de cette exécrationnable conspiration. Comme à la suite d'un orage dévastateur, l'aspect du soleil rend à la nature son lustre et son éclat, les Français à la vue de l'adresse sublime que vous avés faite au peuple, renaissent à la liberté.

Continués, braves Representans, d'écraser les insectes vénénéux qui s'attachent à l'arbre de la liberté pour en déterminer la chute sur la représentation nationale et sur tous les Français.

Que le gouvernement révolutionnaire, qui a sauvé la France soit maintenu dans toute son activité, mais qu'il soit inséparable de la justice.

Que les conspirateurs, les intrigans, les ambitieux, les malveillans et tous les ennemis du peuple, de quelque masque qu'ils se couvrent, rentrent dans le néant.

Comptés, Citoyens Représentans, comptés sur la force du peuple français; il vous a honoré de sa confiance; vous pouvés tout ce que vous voudrés pour son bonheur.

Ne souffrés pas qu'aucune corporation, ose rivaliser de puissance avec la vôtre, la seule légitime. Ce serait trahir les droits du peuple, qui n'a confié qu'à vous l'exercice de sa souveraineté.

Vous restérés à votre poste jusqu'à ce que le règne de l'égalité et de la liberté soit imperturbablement affermi, par la chute des tyrans et des traitres: Vous en avés fait la promesse solennelle au peuple. Nous vous sommons, pour notre part, de tenir vos sermens.

Recevés celui que nous faisons d'être à jamais unis à la représentation nationale. Entendés nos bénédictions et que les cris répétés de Vive la République! Vive la Convention! la seule Convention! dont retentit l'enceinte de nos séances, parviennent jusqu'à vous.

Salut, respect, confiance.

QUINTARD, président, NOËL, vice-président
et 4 autres signatures.

i

[Le conseil général révolutionnaire de la commune de Sedan à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III] (40)

Liberté, Égalité, Révolution.

Citoyens Représentans

Nous venons avec tous les bons françois, vous exprimer la douce sensation qu'a produit dans nos ames la lecture de votre adresse du 18 de ce mois. Elle nous affecte d'autant plus agréablement que nous y trouvons les principes et les sentimens qui n'ont cessé de nous animer en dépit de l'audacieuse témérité des intrigans, dont le but étoit de détruire le regne de la vertu pour y substituer celui du désordre et de tous les vices.

Pères de la Patrie! consolidez votre ouvrage, achevez d'anéantir ce système de terreur et de sang que de prétendus patriotes, que des dominateurs ambitieux et turbulens avoient enfanté, comme devant, suivant eux, servir de base à notre liberté, mais qui dans le fait ne devoit être que le fondement de leur tyrannie.

Maintenez le Gouvernement Révolutionnaire, c'est le sauveur de la chose publique, il sera toujours notre boussole, comme votre adresse sera notre guide.

Nous vous l'assurons, Citoyens Représentans, et vous pouvez vous en rapporter avec confiance à une assemblée d'hommes probes et ingénus, nous n'aurons jamais d'autre point central que la Convention nationale, nous ne reconnoissons en aucun tems d'autre puissance que la sienne et ne suivrons d'autres loix que celles émanées de son sein.

Nous puiserons dans votre adresse ces leçons d'équité impartiale qui sait distinguer l'erreur d'avec le crime. Nous nous en pénétrons, nous en pénétrons de même nos administrés en donnant la plus grande publicité à cette production sublime, dont le moindre effet sera de rallier tous les vrais républicains à la Convention nationale, de ranimer leur force et leur courage pour repousser les atteintes que de perfides agitateurs voudroient porter à la liberté.

Vive la République, vive la Convention.

*Suivent 31 signatures
dont celle de l'agent national.*

j

[Les citoyens composant le tribunal de district de Semur à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III] (41)

Citoyens représentans,

Nous avons lû votre proclamation au Peuple françois avec ce sentiment de joie qu'inspire le véritable amour de la Patrie. Si les principes éternels de justice qui y sont consacrés ont pû être un moment comprimés par la terreur et l'oppression, ils étoient dans les coeurs de tous les vrais françois, ils étoient dans les nôtres, ils ne pouvoient périr. La liberté assise sur de

telles bases sera inébranlable, le bonheur du peuple sera certain. Courage, Représentans : que toutes les factions disparaissent devant vous; frappez sans pitié tous ces hommes qui ne parlent que de liberté et qui ne veulent que l'anarchie et le désordre, et qui oseroient lutter contre la Convention, c'est à dire contre la volonté d'un grand peuple; affermissez le règne de la justice et des lois; et la reconnaissance et les bénédictions de la France entière seront la récompense de vos travaux.

Quant à nous, invinciblement attachés aux principes que vous avez manifestés, nous ne reconnoissons jamais d'autre autorité que celle émanée de la Convention nationale centre unique de la puissance publique et de la souveraineté du peuple.

Vive la République, Vive la Convention.

Les membres composant le tribunal de district de Semur.

*Suivent 5 signatures dont celle
du greffier BUIH.*

k

[Le conseil général du district de Strasbourg à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III] (42)

Représentans du Peuple!

Les vœux de tous les bons françois sont donc accomplis! Au brigandage, au crime, à la férocité, ont enfin succédé la justice, la vertu, la douce humanité!

Graces immortelles vous soyent rendues, Législateurs. C'est à votre sagesse énergique que nous devons ce bienfait innapreciable.

C'est le règne de la vertu que vous venés d'établir, vous avés juré de la maintenir, c'en est assés; il est indestructible.

Nous avons pour garant de votre serment la tyrannie que vous venés d'abattre, les sages mesures que vous avés prises pour l'empêcher de se reléver jamais, celles que vous préparés chaque jour encore.

Vôte adresse au Peuple françois vous a mérité de tous vos concitoyens une confiance sans bornes; tous les coeurs sont à vous.

Eh! qui pourroit s'empêcher d'exalter les principes que vous venés de manifester; ils sont l'effroi du méchant, l'appui de l'homme vertueux, le gage de la félicité publique.

Législateurs! nous le jurons, au nom de nos concitoyens, nous les defendrons avec vous jusqu'à la Mort. Continués vos travaux, affermisés la République; et le Peuple françois vous proclamera de nouveau les pères et les sauveurs de la Patrie.

Vive la Convention nationale! Vive la République une et indivisible.

Suivent 10 signatures.

(41) C 323, pl. 1388, p. 40.

(42) C 323, pl. 1388, p. 39.